

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DILT 15 Avenant n° 2 à la convention d'occupation et de gestion de locaux avec l'APUR (4e) et contrat de location avec l'APUR - Avenant - Contrat de location - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation et de gestion des locaux du 19/02/2001 avec l'association Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant portant modification des modalités de résiliation à la convention d'occupation et de gestion des locaux de 2001 pour l'APUR dont le texte est joint en annexe, et à conclure un bail civil de location avec l'APUR autorisé par le bailleur principal, permettant son relogement dans des locaux 111, avenue de France (13e).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2017 et suivants).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO